

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 17 NOV. 2015

portant nomination des membres la commission du recrutement sans concours d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe du ministère de la culture et de la communication

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, notamment ses articles 7, 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Isabelle PACINI-DAOUD, attachée principale, adjointe au chef de la division territoriale du 17^{ème} arrondissement, Ville de Paris, est nommée en qualité de présidente de la commission du recrutement sans concours d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2ème classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont également nommés membres de cette commission :

- Monsieur Anthony BELRHALLIA, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, chef d'équipe au service de la surveillance muséographique, musée du Louvre ;
- Madame Sonia HAMZA, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, cheffe de la division surveillance, musée d'Orsay ;

- Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité, Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la savonnerie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité, Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la savonnerie.

Article 3

La commission procédera à la sélection des candidats à compter du 25 janvier 2016. Cette épreuve aura lieu en région parisienne.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 NOV. 2015**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Gadrey', written over a horizontal dashed line.